L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 4 NOVEMBRE 1864. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI MATIN, 4 NOVEMBRE.

Le lecteur trouvera dans les colonnes de notre seconde page l'édition du soir de l'*Abeille*, la liste des lettres restant au bureau de la Poste, les départs de navires et de bateaux à vapeur, ainsi que d'autres annonces, et à la troisième page quelques nouvelles, des annonces d'encan et celles des Compagnies d'Assurance.

FEUILLETON DE L'ABEILLE.

Nous commencerons dans quelques jours la publication du *Duc de Carlepont*, d'Amédée Achard, et nous commencerons la semaine prochaine celle des *Millions du Cousin Gaspard*, roman dû à la plume d'Alfred de Bréhat, auteur des *Chemins de la vie*, ouvrage que nous avons goûté il y a quelque temps. Cette nouvelle œuvre est doublement intéressante par la description des mœurs curieuses du sud de l'Afrique et de l'Inde et par les événements dramatiques qui forment la trame du récit. L'auteur, qui a visité les lieux qu'il décrit, a réussi à faire un roman dans le genre de ceux de Cooper et qui tout en intéressant l'esprit est rempli de péripéties émouvantes.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par G. Lamarque—à sa salle de vente: Chaussures, chapeaux, marchandises sèches, chales, &c.

Par Hoffman & Marks—au No 31 de la rue de Chartres: Marchandises sèches, vêtements et chapeaux.

Nouvelles de l'Arkansas.

Un steamer attaqué par des guérillas.

EVACUATION DE ST CHARLES.

Par le steamer *Jo. Price*, arrivé hier soir de Vicksburg, nous avons reçu le Vicksburg *Herald* du 1er novembre,—nous y trouvons les nouvelles qui suivent, extraites du Memphis *Bulletin*:

Le steamer May Duke est arrivé ce matin de Duval's Bluff avec 200 passagers et un fret considérable. Le steamer Marmora est arrivé à St-Charles, le 22, du confluent de White River. Ce bateau a été attaqué à Prairie Landing par des guérillas qui l'ont suivi pendant cinq ou six milles jusqu'à Greax, en tirant continuellement sur lui.

Un officier et 15 nègres soldats ont été tués et beaucoup ont été blessés. M. John Gross, le pilote, qui dormait dans le *texas*, a reçu au pied une blessure douloureuse et a été ramené à Memphis par le May Duke.

St-Charles a été évacué le 24, on ne sait pourquoi.

Le May Duke a quitté St-Charles de bonne heure dimanche matin ayant à bord un grand nombre de réfugiés et de citoyens.

Ses officiers n'ont pas vu signe de guérillas; on suppose qu'ils se sont retirés vers la rivière Arkansas immédiatement après leur attaque contre le *Marmora*. Ils avaient évidemment été informés du départ des troupes et ils étaient venus dans la seule intention de les attaquer. Ils ont laissé passer le *Florence No. 2* qui venait immédiatement derrière le *Marmora*, sans l'inquiéter, bien que ce bateau eût à sa remorque plusieurs barges lourdement chargées.

Il se fait beaucoup d'affaires au Bluff.

PERTE DU BATEAU A VAPEUR EMPRESS.

Le bateau à vapeur *Dunleith* nous apporte des journaux de Memphis du 29 octobre; nous y trouvons ce qui suit:

Le bateau à vapeur *Empress*, qui appartenait à une nouvelle ligne de St-Louis à la Nouvelle-Orléans, a sombré hier matin contre un chicot en face de l'Ile No 34 et a coulé dans dix pieds d'eau à 50 yardes au-dessous de l'île. On était en train de sonder au moment de l'accident. L'*Empress* était chargée de bétail, de grains et de farine pour la Nouvelle Orléans, et avait à bord 200 passagers, la plupart militaires. Le bateau et la cargaison, qui était en grande partie pour le gouvernement, seront totalement perdus. Le bateau seul était évalué à $150,000. Il avait failli être détruit, il y a quelques semaines par une batterie rebelle à Gaines landing. Peu de temps après l'accident le *Dunleith* arriva et recueillit les passagers qui s'étaient réfugiés sur les ponts supérieurs. Il les a amenés hier soir à Memphis. Le *Dunleith* a vu des guerillas à Randolph mais n'a pas été molesté.

LE GRAND ASSAUT DE GRANT CONTRE RICHMOND.

CAUSE DU RETARD.

Les journaux démocrates en tête des colonnes.

Sous ce titre, qui lui appartient le Missouri *Démocrat* reproduit l'article suivant du Richmond *Dispatch*:

On a été quelque peu surpris du délai que Grant a mis dans la grande attaque qu'il prépare depuis si longtemps contre nous. Il y a à cela deux bonnes raisons que nous sachions. Il veut avoir le concours de la marine qui ne peut lui être donné que lorsque le canal de Butler sera fini; et son armée qu'on tâche de renforcer par tous les moyens, n'est pas encore suffisamment puissante pour être lancée dans ce coup de main. D'un monsieur qui revient de Washington où il a causé avec des personnes bien informées et tenant à l'armée des Etats-Unis, nous apprenons que la conscription rigoureusement mise à exécution dans le Nord excepté dans le New Jersey, et à Brooklyn, et les conscrits sont envoyés à Grant à raison de 1,000 par jour. De pareils renforts valent la peine qu'on les attende. S'ils continuent à arriver sur ce pied, l'armée yankee sera bientôt numériquement ce qu'elle était lors du passage du Rapidan au 4 mai dernier.

Sous le rapport de la valeur, ce sera bien différent car on n'est pas trop de dire que le peuple yankee ne pourra jamais plus mettre en campagne une force aussi puissante que l'était la grande armée du Potomac quand après sa réorganisation par Grant, elle s'avança dans le désert au printemps dernier.

Quand le siège sera fini ainsi que le canal de Butler, Grant reprendra le cours de ses opérations actives. Alors nous pourrons nous attendre à des [illegible] puissantes attaques sur nos lignes [illegible] au nord de la ville et l'autre au Sud de Petersburg. Nous pensons que les choses seront faites de manière que s'il y a un succès quelque part, la nouvelle en sera répandue à temps pour influencer l'élection présidentielle, et si l'attaque est faite avant l'élection nous sommes sûr que les troupes favorables à McClellan seront mises au premier rang où elles auront le noble honneur d'être tuées. Grant aurait un pauvre sire, s'il se conduisait différemment.

Mais quels que soient les événements que doivent amener les 10 ou 15 jours qui vont suivre, il est certain que pour le moment tout est calme. Butler a fait amener 16 gros canons sur le Fort Harrison, mais jusqu'à présent, ils n'ont pas encore ouvert le feu.

UN NOUVEL OBSTACLE SUR LA ROUTE DE GRANT, A RICHMOND.

La Virginie seule au combat.

Dangers [illegible] entre les piquets.

(*Richmond Enquirer du 20 octobre*)

Le silence a été profond sur le côté nord du James depuis l'échec sanglant que l'ennemi a reçu jeudi de la semaine dernière. On n'a pas entendu un coup de canon ni samedi ni hier. Grant s'est aperçu qu'un nouvel et formidable chicot avait fait son apparition, sur le chemin de Richmond.

Nous pouvons lui dire et dire aussi à ses abolitionnistes que les dimensions de ce chicot ne diminueront probablement pas.

La Virginie est à la veille de montrer au monde et aussi à ses frères confédérés, ce qu'un peuple résolu, dont les foyers ont été désolés, et dont le cœur a été brisé, peut faire quand la fortune de la guerre lui impose la nécessité de combattre seul dans cette grande lutte. L'heure d'éprouver encore toujours la Virginie fidèle à sa devise [illegible] poète.

On dit que Grant a porté sur le côté nord du James quelques 20,000 hommes dans la nuit de samedi, mais on dément et nous ne croyons pas qu'il puisse le faire sans abandonner les lignes de Petersburg.

Il y a quelque chose fait défavorable dans la situation des armées près de Richmond. Les piquets ne sont pas à plus de 50 yardes de distance les uns des autres, et ils sont en causerie perpétuelle. Le seul objet de ces causeries est d'agir sur les hommes et de les engager à la désertion. Il est vrai que les déserteurs sortent des deux côtés et il paraît on viendra autant que nous en perdons. Mais nous avons tout à perdre à un pareil échange. Depuis le commencement de cette campagne l'ennemi n'a désiré qu'une chose c'est de séduire homme pour homme ou deux des siens pour un des nôtres. Il n'a jamais pu avoir cet avantage dans aucun combat, mais s'il peut y parvenir au moyen des désertions réciproques, c'est ce qui lui conviendrait le mieux. N'y aurait-il pas moyen d'arrêter ces relations verbales entre les piquets? Beaucoup de nos officiers, à courte vue, veulent connaître ce qui se dit entre les piquets, et aussi répéter les mots vulgaires et les grosses finesses qui s'échangent dans ces occasions; mais nos généraux assurément ne peuvent que désapprouver l'influence corruptrice et démoralisante de ces pratiques. Nous croyons qu'elles sont contraires aux règlements et aux ordres militaires; mais les règlements et les ordres ne suffisent pas pour arrêter le mal et aucune punition n'accompagne les infractions. Les Yankees, depuis le premier jusqu'au dernier, voudraient bien prévenir toutes les attaques d'avant-postes. Ils les appellent barbares, cruelles, comme si la barbarie et la cruauté pouvaient les embarrasser. Quelques-uns de nos hommes répètent cet argument volé de la bouche des Yankees—mais nous avons tout à gagner à entretenir les actes d'hostilité entre les piquets. On dit que cela ne produit aucun bien; mais si cela rend la désertion impossible, ne sera-ce pas un bien?

LEGISLATURE.

3 novembre.

SÉNAT—Le vote précédent par lequel avaient été déposées sur la table les résolutions requérant le gouverneur de demander la suspension de l'ordre pour l'enrôlement de la milice, est reconsidéré, et les résolutions sont déposées sur le bureau sujettes à appel.

L'acte interdisant tout contrat pour les travaux publics dans la paroisse d'Orléans, est référé au comité des affaires paroissiales.

CHAMBRE—Est adoptée une résolution qui nomme un comité avec pouvoir de mander les personnes et de requérir les papiers nécessaires pour savoir si quelque membre ou des membres de la dernière convention sont coupables d'avoir tiré leur *per diem* depuis l'ajournement de la dite convention, et s'il en est ainsi, quels sont ces membres et quelles sommes ont été tirées et par quelle autorité l'Auditeur a payé ces sommes, et quelle action sera nécessaire pour faire rendre les fonds ainsi touchés, et en outre si quelque membre ou des membres de la dite convention, pendant que le corps était en session ou depuis son ajournement, ont tiré de l'argent du Trésor de l'Etat pour services rendus par eux à la dite convention dans une autre capacité que celle de membres de la dite assemblée.

Le comité sur les frais de la Chambre rapporte qu'il a examiné et approuvé des bills jusqu'à concurrence de $1,048. Le rapport est adopté.

Un bill allouant une somme de $2,500 pour payer les frais des sénateurs et membres du Congrès élus, est adopté et envoyé à l'approbation du Sénat.

LA RUSSIE ET LA POLITIQUE FRANÇAISE.

Les journaux de Saint-Pétersbourg ne s'occupent que fort peu de la convention du 15 septembre, sur laquelle ils n'avaient encore reçu que des télégrammes incomplets.

L'Abeille du Nord présente seulement les observations suivantes, qu'il ne nous coûte pas de reproduire, malgré l'esprit d'hostilité qui les a dictées:

Le changement survenu dans la question romaine pourra rendre au gouvernement des Tuileries une haute influence dans les affaires de l'Europe. Celle-ci commençait à se faire à l'idée que d'importants changements politiques pouvaient s'accomplir chez elle sans que la France s'en mêlât aucunement. L'incident qui se produit aura pour objet d'ébranler cette conviction; mais, tout habile qu'il soit, cet acte de la politique napoléonienne n'atteindra pas le but qu'on s'est proposé.

La conviction dont nous parlons a réussi sinon à s'implanter dans la conscience de l'Europe, du moins à y pousser des racines qui ne pourront, à notre avis, que se développer. L'abandon de Rome par les Français n'est pas autre chose que l'aveu de l'impossibilité par le gouvernement français de maintenir une position que rendaient de plus en plus critique les attaques formulées dans les chambres françaises et italiennes.

Cet acte prouve aussi qu'on a senti le besoin de se rattacher des alliés qui, dans ces derniers temps, s'étaient éloignés de la politique française sur toutes les questions politiques importantes qui ont été mises sur le tapis.

Les avaries maritimes—Nous lisons dans la *Patrie*:

Depuis longtemps le commerce maritime demande une législation uniforme pour le règlement des avaries. Cette importante question, qui préoccupe au même degré les armateurs de France, d'Angleterre et de Belgique, a été débattue sur l'initiative de la chambre de commerce de Liverpool, dans une grande réunion d'armateurs et commerçants anglais, tenue le 26 septembre dans cette ville.

A la suite de cette réunion, un projet de loi a été adopté pour le règlement des avaries communes, et ce projet a déjà reçu l'approbation en principe du gouvernement britannique. Ce document vient en outre d'être communiqué à l'administration belge, pour être soumis à l'appréciation des chambres de commerce de ces deux pays, en vue d'arriver à une législation internationale uniforme sur cette importante matière.

L'EDUCATION COSAQUE EN POLOGNE—Une dépêche de Saint-Pétersbourg nous fait connaître la publication de cinq ukases ayant pour objet la réorganisation de l'instruction publique dans le royaume de Pologne.

On sait ce que peut être l'éducation russe appliquée aux malheureux Polonais.

La *Correspondancia*, de Madrid, prétend que s'il n'est pas encore question d'unir la France et l'Espagne par un traité de commerce, il est certain que dans les deux pays on a mis à l'étude un projet de diminution des droits élevés qui pèsent sur l'entrée ou la sortie d'un grand nombre d'articles.

Les Français qui arrivent d'Espagne, et le nombre en est grand, ont pu constater combien était encore arriérée l'agriculture dans ce pays. Pour obvier aux obstacles que le manque de capitaux met aux développements de cette branche de la prospérité publique, on va, nous dit-on, fonder des banques agricoles dans les principaux centres de l'Espagne. Nous ne saurions trop encourager une entreprise qui, en développant la production des matières premières que la France demande sans cesse à sa voisine, permettra à notre industrie de se procurer à meilleur marché.

LE PIANISTE GOTTSCHALK.—Le célèbre pianiste Gottschalk doit arriver prochainement dans notre ville pour y donner une série de concerts, dans la salle de l'Opéra. Il sera, nous dit-on, accompagné de quelques chanteurs italiens et français.

L'ELOGE DU MAITRE.—M. Wehrmann, graveur de musique vient de publier sous ce titre une composition dédiée à la Société des disciples de Béranger. Les paroles en ont été composées par M. F. Tujague: la versification en est facile et l'élève paraît s'être inspiré du maître dont il fait l'éloge. La musique composée par M. Ch. de Coursy est très simple et rappelle les airs populaires des chansons de Béranger.

Bal de la Société des Jeunes Gens—La Société de Bienfaisance des Jeunes Gens donne demain, samedi, un grand bal au Masonic Hall, rue St Charles. La recette est destinée aux veuves et aux orphelins à qui la Société transmet régulièrement des secours. M. Auguste Davis, le gracieux compositeur louisianais, a préparé pour le bal dont il s'agit un quadrille dont on dit d'avance le plus grand bien.

☞On verra aux annonces que M. Paul Morphy, avocat, fils de feu Alonzo Morphy, ancien juge de la Cour Suprême, a son bureau dans le Passage de la Bourse, No 12.

FOURS DE CUISINE—Tout le monde a entendu parler des fameux fours de cuisine de Charter Oak, qu'on peut aller visiter dans les magasins de MM. Rice frères & Cie, rue du Camp No 93, près de la rue Poydras, et rue Tchoupitoulas No 342, près du marché Ste-Marie. Ces fours sont plus économiques que tous les autres et concentrent admirablement la chaleur. On trouve aussi dans les mêmes établissements des poêles pour appartements, salons et chambres à coucher. Nous les recommandons à l'attention publique.

FEUILLETON.

LE DUC DE CARLEPONT.

PAR AMEDEE ACHARD.

XXXIX—Suite.

Ils rentrèrent ainsi à Ponthariè. M. de Biéré les attendait sur la route, en compagnie de Gilbert. Aussitôt qu'il les aperçut, Henri secoua la tête.

—La Bretagne est pour moi comme une marâtre, dit-il en souriant.... Le plus tôt que je la quitterai sera le mieux.

—Quittons-la donc tous ensemble! s'écria Gilbert, et n'y rentrons plus!

Pendant la soirée on causa des pays lointains; chacun prit part à la conversation, Gilbert voulait qu'on remontât le Nil et qu'on ne s'arrêtât plus avant d'avoir découvert les sources du fleuve mystérieux. M. de Biéré opinait pour qu'on attaquât le continent africain par le côté méridional, on y aurait cet avantage de se trouver en pays de chasse.

—Nous courrons la girafe et le rhinocéros blanc, disait-il.

M. de Carlepont estimait qu'il fallait faire simplement le tour du monde.

—Partons d'abord, disait Henri.

A les entendre on les eût pris pour des touristes amoureux de promenades et d'aventures.

Après le dîner, et tout en fumant un cigare, M. de Biéré prit le duc à part:

—Mon vieux compagnon, dit-il, je me connais en visages, celui de ton fils n'annonce rien de bon; les cordes de la volonté sont tendues outre mesure; il ne se plaint pas, il ne pleure pas...., il se courbe mais il peut rompre.

—Ainsi, tu l'as remarqué comme moi!......

—Oui, et s'il faut tout dire, je crains qu'il ne soit en péril de mort.

—Et que veux tu que je fasse? s'écria M. de Carlepont, qui se tordait les mains. Descends dans ta conscience...... et si tu me dis: Va!.. dans une heure Mme de Cipierre saura toute la vérité...... Mais ce sera comme si je lui plantais un couteau en plein dans le cœur!...... Ce droit de vie et de mort, l'ai je?....dis.

M. de Biéré regarda Henri qui se promenait à l'écart avec Gilbert, et passant la main sur son front:

—Alors, à la grâce de Dieu, qui nous voit et nous entend, dit-il.

On se sépara en s'embrassant. Le jour qui suivait devait être le premier de leur long pèlerinage.

Vers le milieu de la nuit une rumeur sourde se répandit autour de Ponthariè, bientôt elle grandit et tout à coup elle éclata avec une violence extrême. Le bruit du tocsin se mêlait à des cris perçans poussés de tous côtés et aux sonneries retentissantes du tambour. En un clin d'œil on fut debout et chacun des hôtes du manoir put distinguer les flammes rouges d'un incendie qui dévorait un village dans la direction de Mainegry.

—Courons! s'écria Henri.

XL

En un instant les hôtes de Ponthariè furent à cheval, chacun prenant en croupe l'un des domestiques de la maison, et l'on partit avec toute la vitesse que permettait l'obscurité de la nuit. Des groupes nombreux passaient sur les chemins; on entendait dans toutes les directions appeler au secours. L'incendie s'élargissait à mesure qu'on approchait, bientôt les lueurs qui s'en dégageaient embrassèrent tout un pan de l'horizon. Quand on arriva le village tout entier était en flammes, le feu pétillait parmi les toits de chaume et sortait en tourbillons du milieu des granges. Des ombres noires, éclairées tout à coup par un jet de lumière, s'agitaient partout et des bruits terribles accompagnaient la marche furieuse de l'incendie. Des mugissements sortaient des étables où les bestiaux frappés d'épouvante restaient immobiles; çà et là quelques porcs exaspérés couraient au hasard. Des chevaux passaient en hennissant, des murailles s'écroulaient par intervalles et des toits s'effondraient en projetant vers le ciel des nuées d'étincelles. Par toutes les issues, des femmes s'échappaient, traînant des enfants à demi-nus sur leurs talons, ou pliant sous le poids des meubles. Des gendarmes s'efforçaient de maintenir un peu d'ordre et d'organiser des secours. La terreur était à son comble.

Sur la lisière du village, accueillant les malades et les enfants, et se mêlant à tous, on voyait Mme et Mlle de la Moriale. Autour d'elles les hôtes de Mainegry se multipliaient. On parlait de femmes et d'infirmes abandonnés dans des maisons qui menaçaient ruine. On n'osait plus en approcher, un rempart de feu s'élevait autour de ces demeures. Henri allait se jeter en avant. M. de Biéré le saisit par le bras.

—Tu ne cours pas au suicide, au moins! dit-il.

—Je ne le chercherai pas,.. je vous le jure,.. mais c'est tout!

Et Henri partit comme une flèche, en une seconde Gilbert fut à côté de lui.

—A toi cette maison!.... il en sort des gémissements.... à moi cette chaumière!.... on y entend des cris de détresse,...... dit Henri qui lui serra la main, et ils furent dans les flammes en un instant.

Bientôt après ils reparurent, portant entre leurs bras des fardeaux vivants, et, cette proie humaine arrachée à l'incendie, ils retournèrent dans le gouffre. M. de Carlepont et M. de Biéré les imitaient: l'un avec toute la fougue d'un père qui ne veut pas survivre à son fils menacé, l'autre avec l'audace et le sang froid d'un vieux chasseur qui affronte le danger en combinant toutes les chances qu'il a de le vaincre. Animés par cet exemple, des travailleurs sans nombre se mirent à l'œuvre, ceux-là armés de haches et de pioches abattaient des pans de mur et s'efforçaient d'enfermer l'incendie dans un cercle d'où le fléau ne pût sortir, d'autres montaient à l'assaut des maisons atteintes et en retiraient ce qui pouvait être sauvé. Tous les bras étaient en mouvement, l'enthousiasme du dévouement emportait les âmes. Henri et Gilbert se montraient partout, le visage et les mains noircis, les vêtements en lambeaux, toujours alertes, toujours prêts et déployant de nouvelles forces à mesure qu'on approchait du foyer même de l'incendie. En les voyant ainsi braves et résolus, personne ne croyait plus au danger.

Dès le premier instant, Mlle de la Moriale les avait reconnus, au plus fort de cette lutte, Henri passa auprès d'elle, portant sur son bras un berceau d'où sortaient des vagissements. Léopoldine posa la main sur le bras de sa mère:

—Regardez-le! dit-elle.

—Ah! pourquoi!...... fit Mme de la Moriale.

Et ses yeux attendris suivirent le jeune homme qui retournait à la bataille.

Un instant, immobile à l'écart, Gilbert regarda Léopoldine, éclairée en plein par la flamme, puis secouant la tête, il reprit sa course du côté de l'incendie.

—Tiens! dit-il à son ami, j'ai presque un désir de mourir tout à l'heure, mais en pensant à ce que j'ai sacrifié, l'orgueil a été mon appui. Que d'autres fassent mieux!...

Un hasard le poussa de nouveau du côté de Mme de la Moriale, qu'un groupe de pauvres femmes en pleurs entourait. Il déposa aux pieds de l'une d'elles un enfant évanoui qu'il venait de saisir dans les ruines. Mme de la Moriale l'arrêta tout à coup.

—Vous avez le cœur haut et bien placé, Monsieur de Lanta, dit-elle, si vous vouliez reprendre votre parole, qu'était-il besoin d'agir comme vous l'avez fait l'autre jour? Une telle femme à votre bras est près de vous!

—Eh! Madame, quand un homme ne veut pas regarder en arrière, il brûle ses vaisseaux! Je l'avais en horreur, cette femme...... Mais j'ai voulu qu'aux yeux du monde une barrière infranchissable s'élevât entre vous et moi... Est-ce que Henri, mon frère, n'aime pas votre fille?......

Léopoldine, qui avait tout entendu, lui tendit la main:

—Ah! vous serez mon ami toujours! dit-elle.

Il s'en empara, y colla ses lèvres et disparut cherchant Henri. Quand il l'eût découvert, lui frappant sur l'épaule, et le visage couvert de larmes:

—Va! s'écria-t-il, elle m'a dit un mot cruel et bon, ta Léopoldine, un mot qui me fait voir qu'elle t'aime et qu'elle ne sera jamais à un autre!

Au point du jour l'incendie cessa faute d'aliment, on ne voyait plus debout que quelques pans de murailles noircies, çà et là une maison à demi-consumée qui fumait, et à l'extrémité du village, presque dans la campagne, des chaumières en petit nombre, dont la toiture avait été touchée. Des arbres calcinés dressaient leurs troncs noirs dans les enclos dévastés, partout des ustensiles épars; les pigeons voletaient au hasard en quête du colombier. L'église et le clocher étaient en ruine. Des décombres chauds encore remplissaient la rue. Des vaches et des chèvres erraient le long des étables d'où montait la fumée, et partout une population morne marchait à l'aventure, cherchant les débris de ce qui avait été une maison, un toit, un abri. Dans un hangard sauvé par miracle on avait étendu des matelas et des bottes de paille, les malades, les vieillards, les enfants étaient couchés dessus. Il en sortait des lamentations et des gémissements. Assises tout à l'entour, les femmes pleuraient.

—Ah! s'écria Henri, voilà une de ces occasions rares où l'on regrette de n'avoir pas de fortune! Que de misères à secourir, que de larmes à sécher!

—Et si tu l'avais, cette fortune, qu'en ferais-tu? dit M. de Carlepont dont les yeux étincelaient d'orgueil et de contentement.

—Vous le demandez, vous qui avez le sentiment de toutes les choses bonnes et utiles!.... Ah! je ferais rebâtir ce village tel qu'il était hier, et je rendrais à chacun ce qu'il a perdu.

—Eh bien! qu'il soit fait comme tu le désires. Tu es riche, mon enfant, tu as plus d'or qu'un avare n'en a jamais rêvé, je puis te le dire à présent que ton cœur et ton esprit sont assez forts pour porter la fortune. Tel on a connu jadis le duc de Carlepont, tel il est encore. Puise donc dans mes trésors à pleines mains, je ne dirai jamais: c'est assez!

—Pardieu! répliqua Gilbert qui lavait ses mains noircies dans l'eau d'une fontaine, nous ferons le tour du monde en vaisseau de ligne, suivis par des escadres de musiciens!

Mais, quelques heures après, lorsque tomba cette fièvre nerveuse qui suit l'exaltation produite par la lutte et un déploiement extraordinaire de force, un abattement profond parut sur le visage de Gilbert.

—Ecoute, dit-il alors à Henri, quelque chose me pousse à m'en aller.... J'ai peur de revoir Mlle de la Moriale, et à toute heure, dans ces campagnes, je puis la rencontrer......La blessure saigne encore...... Je ne veux pas qu'un regret l'envenime...... Laisse-moi partir.... Tu sauras toujours où je vais et tu me rejoindras plus tard si les choses ne s'arrangent pas comme tu le désires.

—Si une fatigue dont je ne m'explique pas les causes me permettait d'agir, je te dirais: pars, je te suis, répondit Henri, mais je suis brisé.... et puis je veux revoir ces lieux qui me l'ont fait mieux connaître, je veux m'imprégner d'elle, souvenir qui ne s'efface pas.... C'est mon désir et mon orgueil de rebâtir ce village que l'on peut apercevoir de la Maison noire, que l'on aperçoit aussi de Mainegry. Je veux m'y appliquer et, la chose faite, je te rejoindrai...... Une femme ne pourra pas voir cette église, ce clocher, toutes ces chaumières relevées, sans penser à moi, et se rappeler que je l'aimais....

M. de Biéré, averti du projet de Gilbert, fit préparer une voiture: au moment d'y monter, un sourire éclaira le visage du fugitif.

—Ce pays était bon, dit-il, il y avait des loups!

Il se jeta dans les bras de M. de Carlepont et, s'en arrachant bientôt, il fit signe au postillon de pousser le cheval. On voyait qu'il étouffait et qu'il n'était plus maître de lui.

Vers la fin de la journée le malaise dont Henri se plaignait le matin même à Gilbert prit un caractère plus sérieux: il avait la tête brûlante et des frissons lui parcouraient le corps. La fièvre le saisit tout à coup. Une indéfinissable sensation l'avertit que ce ne serait pas l'affaire d'un jour. M. de Carlepont, inquiet du changement qui se faisait dans sa physionomie et de la couleur sombre de ses yeux, le questionna:

—Je suis mal à mon aise, répondit Henri, c'est probablement le résultat de la nuit que nous venons de passer, mais, quoi qu'il arrive, jurez-moi, ainsi que M. de Biéré, que vous ne révélerez rien à Mme de Cipierre.

Le père hésita.

—Je vous en prie, poursuivit Henri.

—Eh bien! je le jure, dit M. de Carlepont.

Au milieu de la nuit, le mal éclata avec une impétuosité qui mit en un instant la vie d'Henri en péril. Il était menacé d'un transport au cerveau. Le délire l'avait saisi.

—Parler, ce serait un meurtre, un assassinat.... répétait-il sans cesse. Obtenir Léopoldine à ce prix.... jamais!

—Voilà la crise, pensa M. de Biéré.

Sans prévenir personne, il expédia une dépêche à la Bigorne pour l'appeler à Ponthariè. Il savait ce qu'on pouvait espérer de son dévouement. La vaillante fille ne se fit pas attendre. En voyant, étendu sur un lit et dans tout le désordre d'une lutte dont personne ne pouvait prévoir le résultat, cet enfant qui avait grandi sous ses mains, la Bigorne se mit à genoux et cacha sa tête dans ses draps.

—Lui! c'est donc lui! dit-elle.

Mais bientôt elle se releva, et l'embrassant sur le front:

—Non, Monsieur le duc, non, reprit-elle, la mort ne sera pas la plus forte.

M. de Carlepont faisait pitié à voir. Il ne quittait pas la chambre de son fils. Pour la première fois cet homme, qui s'était plié gaiement aux épreuves les plus dures, semblait atteint. Un trouble moral venait en aide à son chagrin et le rendait plus lourd, plus amer. En persévérant dans son silence était-il dans le sentier du juste et du devoir? fallait-il faire porter à son fils la peine de sa vie passée? La loi de reversibilité allait-elle jusque-là? Il interrogeait sa conscience, il invoquait le souvenir de Philiberte et les jours se consumaient dans une anxiété pleine de déchirements. Par intervalles cependant Henri reprenait possession de lui-même.

—Ne parlez pas, ne parlez jamais! disait-il alors.... Il me faudrait marcher sur un cadavre pour arriver jusqu'à elle!......

Puis le délire le saisissait de nouveau. Le père désolé échangeait de muets coups d'œil avec M. de Biéré. Il ne parlait pas, il regardait Henri.

—Tant d'efforts, tant de soins, tant d'amour, et demain peut être!.... dit-il une fois en le voyant secoué par la fièvre comme un arbrisseau par le vent.

Si le duc de Carlepont éprouvait mille tortures en voyant son fils étendu dans son lit d'où la mort pouvait l'arracher à toute heure, M. de Biéré n'était peut être pas moins tourmenté. Il avait presque vu naître Henri, il l'avait vu grandir et s'emparer une à une des grandes vertus qui font la parure de l'homme, il savait qu'en lui son vieil ami le fût confondu, et il descendait dans la profondeur de sa conscience pour savoir jusqu'à quel point il devait accepter la solidarité de ce silence auquel la volonté du moribond les condamnait le duc et lui.

Au lieu de dissiper le trouble dans lequel il vivait, cet examen attentif et constant l'augmentait.

Avec cette finesse et cette perspicacité dont les malades donnent des témoignages si surprenants, Henri le suivait des yeux sans cesse et l'interrogeait du regard, ainsi que son père. C'était en quelque sorte [illegible] dans un sens moral, la maladie qui veillait sur eux. Une absence de quelques heures l'agitait. Il voulait savoir ce qu'on avait fait, où l'on était allé, et, après les courts instants d'assoupissement fiévreux, auquel il succombait, on le voyait se réveiller en sursaut, et tout à coup, jetant les yeux sur les témoins immobiles de son repos fatigué:

—Vous n'avez pas parlé! vous n'avez pas écrit? disait-il.

M. de Carlepont et M. de Biéré secouaient la tête. Il les remerciait d'un sourire et se taisait.

Un matin, cependant, le Breton, mis hors de lui par une crise qui avait tenu la vie du malade en suspens, sauta sur un cheval et courut droit vers la Maison noire. Ce qu'il allait dire, il ne le savait pas, ce qu'il ferait, il ne le savait pas. Une force le poussait, et il obéissait à cette force.

La mère Angélique de la Pitié était seule; elle le reçut dans une pièce sombre, éclairée par une étroite fenêtre. On n'y voyait pas d'autre meuble qu'un prie dieu au dessous d'un portrait suspendu à la muraille. Du premier regard, M. de Biéré venait de reconnaître le malheureux jeune homme qu'il avait vu mort et tout sanglant dans le ravin de Stapoli.

C'était devant le prie-dieu et sous ce portrait que vivait la mère Angélique, lorsque les devoirs de la charité ne l'entraînaient pas loin de la Maison noire.

—Que me demandez-vous? Que voulez vous? dit-elle à M. de Biéré.

—Madame, je vous demande la vie de Henri de Carlepont...... Vous la tenez entre vos mains et......

Mme de Cipierre frissonna et montrant le portrait de Paul:

—Dans ce lieu et devant cette image! s'écria-t-elle en l'interrompant, vous osez prononcer un tel nom!...... et que sont les pères de ces Carlepont en faveur de qui vous implorez ma pitié?

Un mouvement subit emporta M. de Biéré.

—Madame, reprit-il avec force, sur mon honneur de gentilhomme et sur ma foi de chrétien, mon ami, mon frère, le duc de Carlepont n'a aucun tort à se reprocher dans cette journée fatale qui a vu la mort de votre fils.... et Dieu ne le rendra pas coupable du sang innocent qui a coulé.

La mère Angélique le regarda.

—Ce que vous venez de dire, vous le signeriez? dit-elle.

—Ah! je le jure, s'écria M. de Biéré.

Et, arrachant d'un carnet une feuille blanche, il écrivit quelques mots qu'il signa.

Mme de Cipierre la lui arracha des mains et lut lentement les lignes tracées sur le papier.

—Il n'est pas responsable du sang innocent qui a coulé, répéta-t-elle...... [illegible] bien! venez, ce sont les dames de Mainegry qui décideront.

Deux heures après, la mère Angélique de la Pitié et M. de Biéré se trouvaient en présence de Mme de la Moriale et de sa fille.

—Tenez, Louise, lisez, dit Mme de Cipierre en tendant le papier à Mme de la Moriale.... Je me dégage entièrement pour qu'il ne soit pas dit que la haine ait seule rempli les dernières heures de ma vie, mais si la chrétienne se soumet, la mère de Paul ne pourra plus embrasser celle qui s'appellera Léopoldine de Carlepont et vous ne verrez plus celle qui s'appela Mme de Cipierre.

Mme de la Moriale parcourut d'un regard troublé le papier qui portait la signature de M. de Biéré. Le papier glissa de ses mains. Elle leva les yeux sur le Breton.

—Ah! c'est la vérité, s'écria-t-il.

Mme de Cipierre vit un rayon de joie sur le visage de Léopoldine.

—Faut-il, mon enfant, que je te dise adieu? reprit-elle.

Mlle de la Moriale hésita. Sa mère, toute tremblante, retenait la mère Angélique par le pan de sa robe.

—Vous nous quittez! ne plus vous voir, vous avec qui mes larmes ont si longtemps coulé! disait-elle.

Léopoldine se souvint tout à coup des confidences que sa mère lui avait faites. Devait-elle reconnaître par l'abandon le dévouement qu'on avait fait voir pour son père? Elle se jeta entre les bras de Mme de la Moriale et d'un geste désolé écartant M. de Biéré.

—Non! c'est impossible! dit-elle.

Il fit un pas vers elle.

—Mademoiselle, et Henri! s'écria-t-il.

—Ah! si vous voulez que je meure, restez! reprit-elle...... Vous avez fait votre devoir, laissez-moi faire le mien!....

Mme de Cipierre se pencha vers elle et l'embrassa sur le front.

Bientôt après, M. de Biéré reprenait le chemin de Ponthariè, il avait la mort dans l'âme et n'osait pousser son cheval.

Il trouva M. de Carlepont qui l'attendait. Tout le monde était inquiet dans la maison. Deux fois Henri l'avait demandé. On n'avait pu que lui répondre.

—Ah! je reviens de la Maison noire! dit M. de Biéré.

Une anxiété désespérée parut sur le visage pâle de M. de Carlepont.

—Rien! toujours rien! s'écria le Breton.

Subitement la voix d'Henri éclata à leurs oreilles, ils coururent dans sa chambre et le trouvèrent dans un état d'agitation extraordinaire.

—J'ai tout entendu, leur dit-il; si vous voulez que je vive en paix, laissez cette mère à sa solitude.... ne l'importunez plus de moi.... et n'ajoutez pas le remords à son désespoir.

—Mais cependant c'est à la mort que tu cours! s'écria le duc...... et avec toi que deviendrais je?

—Et que m'avez-vous enseigné, mon père? Que m'avez vous appris? Mettez-vous en balance les félicités de quelques jours, et l'éternel chagrin de les avoir conquises au prix d'un meurtre! Non, non. Je sais par vous que le devoir austère, le devoir saint est la seule chose à laquelle il faille tout sacrifier...... J'obéis à la voix qui m'a guidé dans les durs sentiers de la vie...... Et si je m'en vais, mon père, du moins je m'en irai digne de vous et digne de celle qui n'est plus!

Le duc courba la tête.

—A présent c'est fini...... dit-il.

Mais M. de Biéré le saisit par le bras, et lui montrant le ciel,

—Espère encore, lui dit-il, après nous, il y a Dieu!

(*La fin prochainement.*)

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 3 novembre.

La semaine commencée depuis aujourd'hui, l'aspect général du marché n'a point changé et le calme extrême dont nous avons parlé pendant la plus grande partie du mois dernier se fait toujours remarquer. Le coton, cependant, n'a pas manqué d'acheteurs; il s'est vendu, dans la semaine, 800 balles à des prix irréguliers et vers la clôture, à une hausse de 3 cents sur les cours de mercredi et de lundi derniers. Les transactions auraient été plus considérables si les détenteurs n'avaient pas constamment exigé 6 cents de plus qu'on n'était disposé à leur donner. L'approvisionnement de la semaine est faible malgré les 600 balles reçues, [illegible] par le Jos Pierce et les 131 reçues de Matamoros.

Le télégraphe ne nous avait point transmis, à l'heure de la clôture, des nouvelles plus récentes que celles qui ont été mentionnées dans notre dernier tableau jusqu'au 20 octobre au soir pour New York. Ces cours, on se le rappelle, étaient l'or à 213 et le coton middling à $1 25. L'or et le change étranger ont faibli sur notre place, le premier était à la clôture, à [illegible] contre [illegible] hier, et le sterling, ainsi qu'on le verra, plus bas, a subi la même baisse. [illegible]

D'après les amendements à la loi qui a trait aux banques nationales, celles-ci ne sont plus tenues de faire un rapport mensuel au contrôleur, à Washington, mais nous apprenons que la moyenne des prêts, escompte et du change de la banque de notre ville s'élève, pour le mois d'octobre, à $639,593,44, la moyenne des espèces à $68,915,71 et la moyenne d'autres monnaies légales à [illegible]—ce qui fait un total de [illegible]. La moyenne des dépôts est de [illegible] et celle de la circulation de $171,698. total, [illegible]. [illegible]

Le change américain n'a guère varié depuis hier. Les banques ont continué de tirer sur New York à 1½ de prime. [illegible]

Le change Matamoros a rapporté [illegible] [illegible]

[illegible]

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT à la Charte de cette Compagnie et un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane (No 176) approuvé le 11 mars 1856, avis est donné n'ayant pas été réclamés, avec l'intérêt, [illegible] les propriétaires légaux ne les réclament pas dans les trois jours qui suivront la première publication de cette annonce, ils seront annulés et les montants portés au compte des dépenses conformément aux livres de la Compagnie, ainsi que l'exige la Charte.

	Montant de Boîte	Intérêt
Bedet & Querjeau	[illegible]	[illegible]
Bowles & H	[illegible]	[illegible]
Bourny & Co, E	[illegible]	[illegible]
Bellinger F	[illegible]	[illegible]
Becket L	[illegible]	[illegible]
Bowles & Judson	[illegible]	[illegible]
Bloomfield & Steel	[illegible]	[illegible]
Brown Muse E	[illegible]	[illegible]
Brou & Simms	[illegible]	[illegible]
Costa Ant	[illegible]	[illegible]
Conrad A	[illegible]	[illegible]
Conery E	[illegible]	[illegible]
Comerden F	[illegible]	[illegible]
Carbergue & Co, Justin	[illegible]	[illegible]
Dreyfous & Co, A	[illegible]	[illegible]
Dufour W L	[illegible]	[illegible]
Durongé F P	[illegible]	[illegible]
Duchamps E	[illegible]	[illegible]
Dolsey J A	[illegible]	[illegible]
Duhamel C	[illegible]	[illegible]
Early Agt. Jno T	[illegible]	[illegible]
Estelle M	[illegible]	[illegible]
Fredich & Co, Geo A	[illegible]	[illegible]
Frederi & J	[illegible]	[illegible]
Gauche J	[illegible]	[illegible]
Giquel & Jamison	[illegible]	[illegible]
Garnier L	[illegible]	[illegible]
Goodrich & Co	[illegible]	[illegible]
Gallagher Chas	[illegible]	[illegible]
Glaser Thos	[illegible]	[illegible]
Guerin E	[illegible]	[illegible]
Henderson & Gaines	[illegible]	[illegible]
Hohl Johns	[illegible]	[illegible]
Harden F B	[illegible]	[illegible]
Hegarty	[illegible]	[illegible]
Joseph & Kaiser	[illegible]	[illegible]
Joubert & Co	[illegible]	[illegible]
Jamison & McIntosh	[illegible]	[illegible]
Jones Peter	[illegible]	[illegible]
Lerouxfils & Co, U	[illegible]	[illegible]
Lloquet & Co, C	[illegible]	[illegible]
Lehmann, Schwartz & Co	[illegible]	[illegible]
Levy Simon & Co	[illegible]	[illegible]
Levy E	[illegible]	[illegible]
Lyon L P	[illegible]	[illegible]
Martin, Cobb & Co	[illegible]	[illegible]
McGregor & Co	[illegible]	[illegible]
McFarland & Berkedale	[illegible]	[illegible]
Montegut & Legonce, L	[illegible]	[illegible]
Morton & Co, L	[illegible]	[illegible]
Morse & Moore	[illegible]	[illegible]
Morse & Co, E. B.	[illegible]	[illegible]
Noyes J	[illegible]	[illegible]
Maria Morris	[illegible]	[illegible]
Meyer J H & F M	[illegible]	[illegible]
Martin & Co, F	[illegible]	[illegible]
Meyer Bruce	[illegible]	[illegible]
Mure J A	[illegible]	[illegible]
Moody & N	[illegible]	[illegible]
Narbaux O	[illegible]	[illegible]
Picard V	[illegible]	[illegible]
Pierre & Co, Léon	[illegible]	[illegible]
Pomsky & Co, A	[illegible]	[illegible]
Patton, Smith & Putnam	[illegible]	[illegible]
Quayrouse & Co	[illegible]	[illegible]
Bucherean & Co, E	[illegible]	[illegible]
Botchford, Brown & Co	[illegible]	[illegible]
Salley & Campbell	[illegible]	[illegible]
Ballf J	[illegible]	[illegible]
Ramoufisne & Co	[illegible]	[illegible]
Richardson & Corbery W F	[illegible]	[illegible]
Saint A	[illegible]	[illegible]
Schmidt H N	[illegible]	[illegible]
Soconto Muse C A	[illegible]	[illegible]
Sawyer	[illegible]	[illegible]
Schneider & Weiss	[illegible]	[illegible]
St Marc A	[illegible]	[illegible]
Stevens & Seymour	[illegible]	[illegible]
Suttger "Treasurer" F	[illegible]	[illegible]
St Charles Hotel Co	[illegible]	[illegible]
Theurer O	[illegible]	[illegible]
Todd J	[illegible]	[illegible]
Tanguese J	[illegible]	[illegible]
Villarrubia & Laughland	[illegible]	[illegible]
Verdon & Co, Hy	[illegible]	[illegible]
White W C	[illegible]	[illegible]
West Jno	[illegible]	[illegible]
Zacharie & Co, J W	[illegible]	[illegible]

Le susdit tableau est une copie exacte, tirée des livres de la compagnie.

E. GANUCHEAU, président.
L. W. BAQUIE, secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 3 novembre 1864.
Ed. MEUNIER,
3me Juge de Paix.
4nov—3f

BULLETIN COMMERCIAL

DE L'ABEILLE,
Jeudi soir, 3 novembre.

COTON—La demande a encore été bonne aujourd'hui et la plupart des transactions ont eu lieu à $1 15 low middling et $1 17½ à $1 19 le middling, [illegible] [illegible]

SUCRE ET MELASSE—On a offert à l'encan, un lot de boucauts de sucre jaune clarifié, [illegible]

FARINE—Les ventes d'aujourd'hui comprennent [illegible]

AVOINE—Il s'est fait des ventes [illegible]

MAIS—Les ventes embrassent [illegible]

SON—Les ventes comprennent [illegible]

FOIN—Le marché est dépourvu de [illegible]

BACON—Il s'est fait une vente de [illegible]

HUILE DE CHARBON—[illegible]

VOLAILLE ET ŒUFS—Les poules se vendent [illegible]

COMESTIBLES—Les choux se vendent au débarcadère à [illegible]

FRETS—Il n'y a que bien peu d'offres de marchandise pour le dehors. Les transports du gouvernement offrent de prendre, à titre de lest et sans remboursement, [illegible]

—Arrivé durant la semaine dernière [illegible]

—Expédiés: 684 balles coton, 335 barils farine, 135 sacs maïs et 175 barils pommes de terre.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 4 novembre.

Il n'y a pas eu d'arrivages hier. Vendu, 157 bœufs, 15 cochons, 270 moutons, 5 veaux et 4 vaches à lait. A vendre, 303 bœufs, 60 cochons, 257 veaux et 9 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net.	[illegible]
Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par liv. net.	[illegible]
Bœufs de l'Ouest, 3e qualité, par liv.	[illegible]
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	[illegible]
Bœufs du Texas, 2e qualité, par tête	[illegible]
Bœufs du Texas, 3e qualité, par tête	[illegible]
Bœufs du Texas, qual. inférieure, par tête	[illegible]
Cochons, gr.	[illegible]
Moutons, par tête	[illegible]
Vaches à lait, par tête	[illegible]
Veaux 1re qualité par tête	[illegible]
Veaux, 2e qual. par tête	[illegible]
Veaux de lait	[illegible]

☞ Pour la liste des arrivages et de départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, etc. voir la partie anglaise.

On achète

AU PLUS HAUT PRIX

L'OR, L'ARGENT,

ET

Tous les Billets

QUI NE PASSENT PLUS,

ET

LES BILLETS DECHIRES,

15 RUE ST. CHARLES 15

vis-à-vis le *True Delta*, de 6 heures du matin à 8 heures du soir.

5 oct—3m

AVIS.

M. P. M. FRAT est prié de passer ou de faire connaître son adresse chez M. Adolphe Schreiber, No 39 rue Natchez, pour affaires qui le concernent.

4 nov—3f

AVIS.

☞Le bateau à vapeur ATLANTIC No 2 étant retiré, partira CETTE APRES-MIDI, 4 novembre, à 5 heures précises. J. L. MUELLER & Co, agent. Rue Gravier, No 8.
4 nov—1

Théâtre St-Charles.

Vendredi soir, 4 novembre,

Bénéfice de Mlle KATE VANCE. Première représentation de

ROCKWOOD, drame.

Mlle VANCE remplira le rôle de Dick Turpin. A l'étude, JACK SHEPPARD, pièce nouvelle.

GRAND BAL PARE

POUR être donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens, au profit de la caisse des veuves et des orphelins—au MASONIC HALL, rue St Charles, SAMEDI, 5 novembre 1864.

— Directeurs —

J Hoben	L Ulm	C Schmidt
F Schumacher	A Martin	F Ponsot
W Reinecth	L A Richards	T Dunn
H Dreyfous	J Burns	C E Richards
J Herzog	J Fink	T McMahon
D E Hebert	H N Schmidt	E J Newman
	E N Richards	

Prix du billet pour messieurs.........$ 2 00

Les messieurs qui désireraient obtenir des billets d'invitation pour les dames sont priés de s'adresser à l'un des directeurs ci-dessus mentionnés. Aucune dame ne sera admise sans une invitation approuvée par les directeurs. Il ne sera émis aucune invitation de dames après la dernière réunion des directeurs, laquelle aura lieu le jeudi qui précédera le bal. Les directeurs se réuniront tous les lundis et tous les vendredis.

Les demandes pour louer la buvette et le restaurant doivent être adressées à M. L. Ulm, rue St Charles, No 8, ou à M. H. Dreyfous, au coin des rues Vieille Levée et Toulouse.

16 oct—6po au 31 oct—et tlj. au 5 nov

FOIRE au profit des Pauvres.

Les dames de la Nlle Orléans, dans le but de venir en aide aux pauvres dont l'hiver va aggraver la position si pénible, ont organisé une FOIRE qui sera tenue, sous leurs auspices, par les jeunes filles de la ville. L'ouverture est fixée au 3 novembre et la clôture au 14. Le bazar sera établi au foyer de l'Opéra et sera ouvert tous les jours, pendant la durée de la foire, dès 10 heures du matin.
26 oct—

ATELIER DE RELIURE

DE LA

"PLUME DE BRONZE."

J'ai l'honneur d'annoncer à mes amis et au public que je viens d'ajouter à mon établissement un ATELIER DE RELIURE et un grand assortiment de l'ATELIER d'IMPRIMERIE, [illegible]

CARTONNAGE.
DEMI-RELIURE.
BROCHURE.
PLEINE RELIURE DE COMMERCE.
RELIURE D'ACTES NOTARIAUX.
RELIURE DE LUXE.
DORURE SUR TRANCHE.
REPARATION d'anciens livres.
LIVRES DE MUSIQUE.
BOITES DE FANTAISIE.

FRANCIS SOUVAIN.

Papeterie et Atelier de Reliure de la "Plume de Bronze," 62, Rue Bourbon.

IMPRIMERIE de la "Plume de Bronze," 67, Rue Orléans.

N. B.—Tous les ordres de Reliure ou Cartonnage [illegible]

En vente chez FRANCIS SOUVAIN, Papetier et Imprimeur, 62, rue Bourbon:

LE PROGRES, par Ed. About. Prix: Un Dollar.

Les Mémoires d'une Femme de Chambre. Prix: 75 cents.

Marchandises sèches

A

DES PRIX REDUITS.

C. A. BARRIERE & BRO.,

135..........Rue du Canal..........135

Viennent de recevoir un stock frais de marchandises

Qu'ils vendront à une très Grande Réduction.

Leur stock est composé en partie des articles suivants importés dernièrement—

INDIENNES françaises Chaly
POPELINES unies et imprimées
do à carreaux et à raies
FLANELLES en couleur pure
CACHEMIRES do do
MERINOS français et en couleur
SOIERIES unies à raies et en couleur plaid
do Moire Antique
SOIE unie noire—fabrique supérieure.

Etoffes de Deuil.

MOUSSELINE DE LAINE 3/4 et 5/4 noire
TAMISE do
MERINOS et CACHEMIRES do
BARPOURS do
REPS do
ALPAGAS do
CALICOS do
GRENADINES et BAREGES noire.

UNE CAISSE DE PARASOLS

VENANT D'ETRE OUVERTE.

FLANELLES blanches et en couleur
Les meilleures COUVERTURES
COTONS blancs et écrus 3/4 à 12/4
DENIMS,
LINSEYS et KERSEYS,
COUVERTURES grises.

BONNETERIE en grande variété.
ARTICLES de TOILE do.

Toutes ces marchandises ainsi que le reste de leur fort stock sont offerts, depuis le PREMIER NOVEMBRE, à des prix qui assureront de promptes ventes. Nous invitons nos amis et le public à venir EXAMINER NOTRE STOCK.
3nov—1f

Cours de solfège.

INSTITUTION DE Mme DESRAYAUX,

Rue Bourgogne, entre Douane et Bienville.

Mme CAMBIER, professeur de chant, vient d'ouvrir dans l'établissement de Mme DESRAYAUX un cours de solfège auquel les élèves du dehors seront admises. Les cours a lieu trois fois par semaine, les lundis, mercredis et vendredis de huit heures à dix heures du matin. (Prix, trois piastres par mois.)
3nov—3f

PAUL MORPHY,

AVOCAT,

12 PASSAGE DE LA BOURSE, 12

3nov—1m

AVIS

UN économe-gérant, ayant une longue expérience dans la culture de la canne, du coton et du riz et connaissant parfaitement la fabrication du sucre, est disposé à prendre la gérance d'une grande habitation. Il peut fournir les meilleures recommandations et donner toutes références désirables.

S'adresser Post office, boîte à clef No 273.
3nov—3f

Maison Jean Augé.

No 133, rue du Canal entre St Charles et Carondelet,

Ci-devant encoignure Chartres et Bienville.

VIENT de recevoir directement de Paris, par le navire Chatillon, du Havre, un assortiment complet de PARFUMERIE des maisons bien connues de GUERLAIN,
SOCIETE HYGIENIQUE,
POTONIER,
LUBIN,

—Aussi—

Un assortiment de PEIGNES, CHIGNONS ECAILLE, et autres derniers genres:

COIFFURES pour soirées et divers articles, nouveautés pour dames.

Cette maison si bien connue de la bonne société de la Nouvelle Orléans, pour la solidité et le bon goût de ses produits, s'efforcera toujours de mériter le patronage dont elle jouit depuis si longtemps.

Il n'est point nécessaire à sa maison de faire du humbug. Des articles annoncés, ainsi que de sa fabrique de cheveux, bijouterie en cheveux et sa composition pour la conservation de la chevelure, le public a dû depuis longtemps juger de la vérité.

☞De très bonnes coiffeuses sont engagées dans sa maison, pour être à la disposition des dames, ainsi que pour les leçons de coiffure.
30 oct—6

RENÉ GUTIERREZ

ANNONCE respectueusement à ses amis et au public qu'on le trouvera à son bureau, provisoirement situé rue Royale No 84, près de la rue Conti, de huit heures du matin à trois heures de l'après-midi.
3 nov—

PHARMACIE

BELLE OCCASION.

A vendre pour le prix de $800 comptant, Une PHARMACIE parfaitement située. S'adresser au bureau de l'Abeille.
3nov—4f

En entrepôt

200 Caisses sardines à l'huile 1/2 boîtes—Nantes,
200 caisses Vermouth Noilly, Prat & Co
100 caisses Vin muscat de Frontignan,
100 paniers Vin de Champagne, Perrier,
100 caisses Vin rouge, St Julien Médoc,
200 barriques Vin de Bordeaux et de Cette,
100 quarts de pipes Vin de Madère et Porto,
300 caisses huile de James Plagniol.

—En magasin—

300 caisses de 15 livres amandes cassées,
200 sacs amandes de Tarragone,
200 caisses cédrat de Livourne,
50 caisses prunes d'Ente en pots,
100 damejeannes eau de fleurs d'oranger d'Italie,
2000 caisses vin rouge et blanc, divers crus,
300 caisses saindoux,
150 caisses sardines à l'huile 1/4 et 1/2 boîtes
200 caisses café Rio prime,

A vendre par
ANT LANATA,
9 et 11 rue Jefferson
2 nov—6

CHANGEMENT DE LOCAL.

Wm. H. Bunnell

ENCANTEUR ET AGENT.

Pour la vente, la location et l'administration en général des propriétés foncières, a transporté son bureau au No 10 de la rue Carondelet.
1er nov—1f

G. SCHMIDT,

AVOCAT,

A transféré son bureau au

No. 7 .... rue Carondelet, ... No. 7.

POUR MATAMOROS

POUR MATAMOROS—La jolie goëlette anglaise HELENA, capitaine Fischer, étant retenue, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira prochainement pour Matamoros. Pour fret ou passage, s'adresser à F. CLAVEL & Co, 77, rue des Magasins.
4 nov

AVIS.

Ma femme Ernestine Tisschir ayant quitté la maison conjugale, je ne suis pas responsable des dettes qu'elle pourra contracter, à partir de cette date. Nouvelle Orléans le 4 novembre 1864.
JULES FELIX GALLE.
4nov—4f

LE POELE DE CUISINE

CHARTER OAK,

Cuit mieux et consomme moins de bois qu'aucun autre poële.

PLUS de NEUF MILLE de ces Poêles sont employés journellement dans la ville de la Nlle Orléans. On n'en peut faire juger des autres.

Un grand assortiment de poêles de bureau, de salon et de chambre à coucher, toujours en magasin et aux plus bas prix.

Chaque poêle est livré sans frais de transport.

RICE BROS & CO,
rue du Camp, No 93, près Poydras,
rue Tchoupitoulas, No 342, près le marché Ste. Marie,
rue des Magasins, No 363, près le Magazine Market.
5nov—1m

Quincaillerie, Quincaillerie.

51........Rue de la Douane........51.

VENANT d'être reçu par les navires Eveline, Russell, Caroline et Galena:

Coutellerie, bonne, poêles, chaînes, haches clous, etc. Douane, pots, fers, fourneaux de terre, cardes à coton et à laine et d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.
F. DUGLOS & CO, rue de la Douane,
No 51, près Vieille Levée.
5nov—6f

Bois..Bois—Bois.

JOHN FELTIER,

ANNONCE respectueusement à ses amis et au public qu'il a constamment un grand assortiment de BOIS DE CHAUFFAGE, tels que cypre et autres bois et un grand assortiment de bordeaux en cypre qu'il offre à des prix très modérés. Les ordres sont promptement remplis.
JOHN FELTIER, au coin des rues Indépendance et Levée, 3e District
5nov—1m

Demande de Bucherons.

ON a besoin de SIX BUCHERONS pour couper du bois par cordes. Ils seront logés et nourris. S'adresser à
C. ROUYER,
133 Chartres.
4 nov—5

DEMANDE DE PLACE.

UNE jeune dame créole, sachant parler l'anglais et le français, et pouvant donner d'excellentes recommandations, désire se placer dans une famille respectable, soit à la ville ou à la campagne, comme dame de compagnie, couturière, ou ménagère.

S'adresser rue Kerlerec No 114, entre St-Claude et Marais.
3nov—3f

ON demande immédiatement DEUX COMMIS VENDEURS, bien recommandés.
GUSSLE & GOURSAUD,
137, rue du Canal
nov—3f

AVIS.

LES personnes qui doivent à l'ancienne maison GIQUEL & JAMISON sont priées d'avoir à régler leurs comptes d'ici au premier novembre prochain, date, à l'époque susdite, ils seront remis à leur avocat, qui se chargera d'en faire la collecte.
GIQUEL & JAMISON, en liquidation.
128, rue du Canal
6oct—1m

Changement de Local.

LES soussignés ont transporté leur magasin de liqueurs du No 84 de la rue Nouvelle Levée au No 86 de la rue Poydras. Ils remercient leurs amis et leur public du généreux appui qu'ils leur ont accordé jusqu'à ce jour et espèrent qu'ils le leur continueront.
BARRETT & HUBER.
30 oct—6f

Demande d'ouvrières.

DEUX bonnes ouvrières en confections et robes trouveraient de l'emploi en s'adressant immédiatement 112, rue de la Douane.
29oct—6f

Changement de domicile.

L. H. RICHARD a transféré son magasin du No 76, rue du Canal, au No 46, rue de Chartres, au premier étage.

Il profite de cette occasion pour rappeler qu'il est celui qui vient de recevoir un assortiment de marchandises françaises et anglaises qu'il vendra à des prix modérés sur le prix d'importation.
L. H. RICHARD.
30 oct—1m

PLUMES, CORSETS [illegible] Macarée, 29 Royal [illegible]
rue Tchoupitoulas [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

GRANDE VENTE DE

Marchandises sèches vêtements, et chapeaux.

PAR HOFFMAN & MARKS.

S. S. ZELNICKER, encanteur.

Salle d'encan, rue de Chartres, No 31.

VENDREDI, 4 novembre, à 10 heures du matin, il sera vendu—

500 pièces indiennes françaises et américaines,
100 do cotons blancs 4/4 et 7/8,
25 do cotons blancs et écrus à draps,
100 pièces tweeds laine, fine,
75 do jeans du Kentucky,
100 do casimirs et satinets.

Egalement—200 lots comprenant mousselines noires tout laine, mérinos et alpacas en couleur, popelines, mousselines de laine en couleur, chales Nubias et bonneterie superfine, bonneterie, crinolines, mouchoirs, &c. Egalement—Un grand assortiment de linge d'hiver fait expressément pour le commerce de détail de la ville.
4 nov

75 caisses bottes de cavalerie,

—Aussi—

30 caisses chapeaux feutre,

—Aussi—

Marchandises sèches, chales, &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Salle d'encan, 69, rue de Chartres

VENDREDI, 4 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

75 caisses bottes de cavalerie,

—Aussi—

30 caisses chapeaux pour hommes et enfants,

—Aussi—

200 lots marchandises sèches, chales cachemire, &c

Conditions—à la vente.
3 nov

300 corsets français

PAR GABRIEL LEAUMONT,

Salle d'encan, 69 Chartres.

VENDREDI, 4 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

300 corsets français

Conditions—à la vente.
4 nov

Marchandises sèches, linge fait, chapeaux, bottes, souliers et brodequins.

PAR E. ROGER & CO.,

JOSEPH HOLZ, encanteur.

SAMEDI, 5 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, au salle d'encan No 45 et 47, rue la Vieille-Levée—

300 lots marchandises de saison, telles que, cotons blancs et écrus, indiennes, flanelles, jeans, kerseys, bas pour hommes et enfants, &c. &c.

100 douzaines chemises flanelle.

Un grand assortiment de linge fait de saison.

200 douzaines chapeaux pour hommes et enfants.

100 caisses bottes, souliers et broquins,

ET

15 caisses orangres pour Dames, extra fin.

Conditions à la vente.
4nov

Whisky, haricots, pommes de terre et farine

PAR D. F. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 5 novembre, il sera vendu à 11 heures du matin, au magasin No 77, de la rue Tchoupitoulas—

60 barils vieux whisky Bourbon, supérieur,
25 do do Monongahela do
131 do haricots blancs
20 do pommes de terre du Nord.
2500 livres fil de fer d'emballage.

Conditions—comptant.
4nov

Fer et Acier—Fer et Acier.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,

IL sera vendu, samedi 5 du courant, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, rue des Magasins, Nos 27 et 29, coin Gravier

1 lot fer rond et fer carré.
1 do acier assorti.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
4 nov

Propriété sur la rue Prieur

PAR S. GUINAULT, encanteur

Bureau enc. Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 5 novembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs rue Royale—

Un lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Prieur sur 120 pieds de profondeur, entre les rues La Harpe et Lapeyrouse, ensemble, une maison No 29 de [illegible] chambres, cuisine double, galerie, citerne, arbres fruitiers &c. &c.

Conditions—comptant.
2nov

Grande propriété de valeur sur le chemin du Bayou.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 5 novembre 1864 à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Un spacieux lot de terre mesurant 75 pieds 6 pouces de face au chemin du Bayou, sur une profondeur traversant et s'étendant à [illegible] de la rue du Quartier de [illegible] pieds 5 pouces et demi entre Viviere et Robertson—Ensemble les améliorations consistant en une maison sur la rue, No 355, de deux chambres, galerie, cuisine et deux cabinets, cuisine double; une autre maison de quatre chambres, galerie et deux cabinets et cuisine double, puits, latrine, poulailler, &c. et un beau jardin avec grande variété d'arbres fruitiers. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—La moitié sera payable comptant, le restant [illegible] [illegible]

Steamer Chihuahua à l'encan.

PAR McCERREN & LANDRY.

IL sera vendu à l'encan, lundi 7 novembre 1864, dans leur salle d'encan, au Masonic Hall,—Le magnifique steamer CHIHUAHUA, à roues et flat marchant, actuellement au port du Deuxième District et prêt à prendre la mer. Il a 167 pieds de long, 3 pieds 3 pouces de cale, [illegible] pouces quand il n'est pas chargé, a des machines doubles, cylindre de 15 pouces et coup de piston de 5 pieds, deux chaudières à deux cheminées de 42 pouces de diamètre et 26 pieds de long, une machine Doctor, construite par T. C. Dumont, de Cincinnati, une machine à hisser, un cabestan à vapeur, ayant deux grandes pompes à siphon et un condensateur d'eau fraîche. Le steamer a des chambres, des matelas, des meubles, des ustensiles d'office, départements de cuisinier et de maître d'hôtel—le tout au complet. On peut en voir un beau tableau dans la salle d'encan.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis.
3 oct

Marchandises sèches, souliers et brodequins, lampes à huile de charbon, meubles, etc.

PAR FRANCIS FERNANDEZ,

EDGAR AUZOUT, encanteur.

SAMEDI prochain, 5 du courant, il sera vendu à dix heures du matin, à la salle d'encan, encoignure des rues Chartres et St-Louis, No 114—

250 lots marchandises sèches, indiennes, coton blanc et écru, bas, souliers, brodequins, lampes à huile de charbon, meubles, &c. Le tout à la convenance des acheteurs.
4nov

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu Thomas Barrett, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,760—En vertu d'un ordre de vente rendu le 8 de octobre 1864, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le mardi six de décembre 1864, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit

La moitié indivise de trois terrains vagues, situés au faubourg Avart, dans la paroisse de Jefferson, en cet Etat, désignés par les Nos Seize, Dix-sept et Dix-huit, dans l'îlet No Neuf, borné par les rues Jersey, de la Levée, Soniat et Robert et comme suit, savoir: Le No Seize ayant 32 pieds de face à la rue Jersey sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No Dix-sept ayant 31 pieds de face à la rue Jersey sur 110 pieds de profondeur et le No Dix-huit ayant 30 pieds de face à la rue Jersey sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Soniat. Le tout mesure américaine et conformément au plan dressé par Wm. Forbes, déposé en l'étude de C. C. Ladroyère, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec tous les droits privilèges &c.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

4nov—4,12,21,28—déc6

La Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands vs. François Marques jr.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 11,877—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le MARDI, huit de novembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés derrière cette ville, dans l'îlet borné par la rue de l'Esplanade, l'Allée du Bayou et les rues Castanedo et Miro désignés par les numéros Quatre et Cinq suivant plan dressé par L. Surgi, arpenteur, en date du 10 de mars 1849.

Les dits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir: Le No Quatre mesure trente pieds de face à la rue de l'Esplanade et au Chemin du Bayou sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No Cinq mesure trente pieds de face à la rue de l'Esplanade et au Chemin du Bayou, sur cent vingt pieds de profondeur. Le tout mesure française.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances, sans exception ni réserve.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John Pemberton, par acte au rapport de Charles E. Fortier, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 11 février 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW, Shérif
de la paroisse d'Orléans.
7 oct—18,25,31, 8 nov

Habillements pour hommes et enfants.

LEON GODCHAUX,

81...... Rue du Canal...... 81,

Et 215 et 217, VIEILLE LEVEE, en face du Marché Français.

PREVIENT le public qu'il trouvera dans ses magasins un immense assortiment de VETEMENTS D'HIVER de toutes qualités, dont quelques-uns faits des étoffes les plus fines, pour remplacer le [illegible] commande. Il a également en magasin un bien assorti d'habillements de jeunes garçons et de [illegible] pour hommes. Il appelle l'attention du public sur ces articles et espère qu'en ayant constamment de bonnes marchandises et en les vendant à

PRIX REDUITS,

il méritera le même patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour.

Vêtements sur commande, dans le plus bref délai, et garantis bien faits.

Il invite le public à venir visiter ses marchandises avant d'aller ailleurs.
26 oct—3m

Habillements pour hommes et enfants.

LES soussignés appellent l'attention du public sur leurs amis au stock élégant et choisi de marchandises d'hiver. Leur stock de linge fait de tous genres, d'habillements de chapeaux, de chemises et d'articles pour hommes et enfants, ne peut être surpassé en ville. Ils vendent au plus bas prix possible. Ils invitent le public à venir visiter leurs marchandises.

LAZARD & MICHEL,
Nos 197 et 199, rue Vieille Levée,
Face à la halle aux viandes.
26oct—1f

DRECHE—100 sacs, à vendre par
E. J. HART & CO.,
rue Tchoupitoulas, No 6